



**PRÉFÈTE
DES DEUX-SÈVRES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Service de la Coordination et du Soutien
Interministériels
Bureau de l'environnement
Affaire suivie par : Anne RENAUDIN
Tél. : 05 49 08 69 53
Adresse mail : anne.renaudin@deux-sevres.gouv.fr

Niort, le **24 MAI 2023**

INFORMATION

RELATIVE A L'ABSENCE D'AVIS DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU NIORTAIS

Demandeur : SAS SEUR PRINDÉ

Intitulé et lieu du projet : Centrale photovoltaïque au sol sur la commune de Prin-Deyrançon

Autorité en charge de l'autorisation : La Préfète des Deux-Sèvres

Service instructeur de la demande : Direction Départementale des Territoires des Deux-Sèvres

La Communauté d'agglomération du niortais (CAN), saisie en date du 8 mars 2023, sur le dossier cité en objet, n'a pas produit d'avis dans le délai de deux mois.

Je prends acte de l'absence d'observations émises par la CAN dans le délai réglementaire.

En application de l'article R. 122-7 II du code de l'environnement, la présente information sera mise à disposition du public sur le site internet des services de l'État en Deux-Sèvres et figurera dans le dossier soumis à enquête publique.

Pour la préfète et par délégation,
Le secrétaire général de la préfecture


Xavier MAROTEL